



Delais de livraison depasses : recours ?

Par **line MEYER**, le **09/09/2008** à **16:31**

Bonjour,
Nous avons commandé en mai 2008 un salon, avec date de livraison prévue 1ERE QUINZAINE DE SEPTEMBRE INDIQUEE SUR LE BON DE COMMANDE.
Quel recours avons-nous si à la date du 15/09/2008 nous n'avons aucune nouvelle du fournisseur ? à ce jour aucun contact du fournisseur pour prendre rendez-vous pour la livraison.
Devons-nous refuser la livraison (qui est gratuite) ?
Où pouvons-nous obtenir une ristourne ? (déjà versé 30 % d'acompte)
Devons-nous remettre le solde au livreur (-stipulé sur le bon de cde) ?
Merci pour votre réponse.
Cordialement.
Line MEYER